

COMMUNE DE CAIRON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 octobre 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 10 octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur YVER Claude, Maire.

Etaient présents :

M. YVER, Mme LECHEVALLIER, Mme PELTA, M. CAILLOUE, M. ROUZIC, Mme BARRAULT, M. BELLET, Mme JEANNE, M. LE BERRE, Mme LE GUYADER, M. LEFRANC, Mme BLEUX, Mme FRETAULT, M. LETELLIER, M. LHOPITAL,

Absents excusés :

M. BOCHER (pouvoir à Mme PELTA)

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 16

15 Pour, 1 Abstention, 0 Contre

Mme PELTA a été élue secrétaire.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2- EXTENSION ET AMENAGEMENT DES ESPACES SPORTIFS

Le Conseil Municipal ayant voté le budget à l'unanimité pour ces travaux d'extension et d'aménagement des terrains sportifs, M. ROUZIC donne lecture du courrier du Département attribuant une subvention de 30 %. Suite au dernier conseil, M. ROUZIC avait sollicité plusieurs devis pour les travaux et les équipements :

Travaux :

- TP JONES = 16 376 € TTC
- Ent. LECHEVALIER = 16 790 € TTC
- APTP = 16 736 € TTC

Equipements :

- CASAL SPORT = 49 831,20 € TTC
- ETEC = 50 847,60 € TTC
- SN SPORT = 54 036,00 € TTC

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le guide interne de passation de marchés publics

Vu la notification d'attribution de subvention du Département,

Vu les devis reçus,

A la majorité, moins 1 abstention de M. LETELLIER, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les entreprises moins disantes :

l'entreprise TP JONES pour les travaux de terrassement d'un montant de 16 376 € TTC,

l'entreprise CASAL SPORT pour les équipements d'un montant de 49 831,20 € TTC

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires ont été votés au budget communal 2019.

3- POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG

Mme LECHEVALLIER fait le point sur les travaux d'aménagement. Cette semaine est consacrée aux bétons et parkings. Ces travaux se font le mercredi devant la boulangerie et le lundi devant les autres commerces afin de gêner le moins possible. Les accès à pied sont tous maintenus, le stationnement se fait dans un premier temps le long du Calvaire, puis dans un second temps sur les places de parkings réalisés, sachant que le parking rue des Lilas près de la boucherie est toujours disponible. La pose du bitume sur les voiries va nécessiter la fermeture de la route de Creully, du début de la rue de la Cachette et du Chemin Notre Dame du Marais à la circulation sur une journée minimum, voire deux jours en cas d'intempéries. L'entreprise AEV2000 commence fin octobre-début novembre pour les espaces verts et le mobilier urbain.

4- POINT SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE

M. ROUZIC fait le point sur la première réunion avec l'Architecte et les entreprises retenues par la commune. Le démarrage du chantier est prévu le 4 novembre avec la pose d'un échafaudage qui devrait prendre environ un mois pour monter jusqu'au clocher ce qui nous amène juste avant les fêtes. Les travaux eux-mêmes démarreront début janvier.

M. ROUZIC rappelle aux élus que la commune a obtenu le maximum des subventions possibles avec 20 % du Département et 25 % de la DRAC plus une subvention exceptionnelle de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français d'un montant de 20 000 €.

Dans le cadre de ces travaux de restauration de l'Eglise, patrimoine classé, il est nécessaire d'avoir recours à un coordonnateur SPS pour la durée du chantier.

Par 16 Voix pour, 0 contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal RETIENT le devis de la SOCOTEC pour un montant de 740 HT et AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La place des commerces sera bientôt terminée et réaménagée. Jusqu'à présent, les commerçants sédentaires ou ambulants qui sollicitaient l'utilisation du domaine public en vue d'exercer leur activité commerciale avaient une autorisation à titre gracieux. M. YVER rappelle que la volonté de la commune a toujours été de développer son marché et ses commerces et pour cela, aucune redevance n'avait été mise en place. A présent que les travaux de la place des commerces se termine et que les locaux commerciaux sont occupés, il serait souhaitable de renouveler les autorisations pour tous les commerçants qui sollicitent l'utilisation du domaine public afin d'exercer leur activité commerciale. M. YVER propose de reconduire la gratuité pour occupation du domaine public, pour le marché du mercredi et du dimanche ainsi que pour les commerçants sédentaires qui utilisent une terrasse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Commerces,

Considérant que la place des commerces va être réaménagée à la fin des travaux d'aménagement

du cœur de bourg,

Monsieur le Maire propose la gratuité pour l'occupation du domaine public par les commerçants ambulants les jours de marché et les commerçants sédentaires afin de développer leur activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la gratuité pour occupation du domaine public et autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public à durée limitée avec chaque commerçant ambulant ou sédentaire.

6- QUESTIONS DIVERSES

* M. LETELLIER demande que le panneau indiquant le rétrécissement de la voie soit placé à l'entrée de la rue de Villons pour prévenir les usagers suffisamment avant de s'engager.

M. LETELLIER demande pourquoi les containers place du château ont été enterrés. Monsieur le Maire précise que le SIDOM avait proposé au conseil municipal de participer au financement des containers enterrés, ce qui avait été accepté à l'unanimité. Un premier site a donc été remplacé près des commerces. Le second, place du Château et le troisième, rue Mac Mahon viennent d'être réalisés par le SIDOM. Le SIDOM étant dissous au 31 décembre 2019, ces travaux devaient donc être soldés à cette date.

* Mme FRETAULT demande où en sont les plantations votées au budget. Mme PELTA a adressé un diagnostic au CAUE, resté sans réponse à ce jour.

* Mme LECHEVALLIER explique que le SEEJ a entamé une démarche anti-tabac en partenariat avec la ligue contre le cancer sur les espaces publics fréquentés par les enfants (sorties d'écoles, aires de jeux...). Mme LECHEVALLIER propose au conseil d'y réfléchir jusqu'au prochain conseil en vue de s'y associer. L'entrée des Tilleuls pourrait être concernée.

Pas d'autres questions diverses, la séance est levée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu Jeudi 14 novembre.